

« L'Afrique vit de l'aide internationale. »

L'aide au développement aboutit ainsi à prolonger le caractère « primaire » de l'économie de l'Afrique tropicale, à base agricole et extractive de matières premières.

René Dumont, *L'Afrique noire est mal partie*, éd. 1966

Contrairement à une idée courante, l'aide financière aux pays en voie de développement ne consiste pas uniquement en dons et en subventions. Elle comprend surtout des prêts consentis, il est vrai, à des taux plus faibles que ceux pratiqués habituellement pour les autres crédits. Instituée en Afrique avant les indépendances pour réaliser des programmes d'intérêt économique et social, l'aide publique au développement s'est maintenue par la suite. Toutefois, elle a diminué rapidement : en 1960, elle représentait 1,38 % du PNB français, 0,56 % au Royaume-Uni, 0,88 % en Belgique ; en 1970, elle s'élevait respectivement à 0,66 %, 0,37 %, et 0,46 %. L'apport de la France par l'intermédiaire du FAC (Fonds d'aide et de coopération), était donc relativement plus élevé dans son ancien domaine africain que celui des autres anciennes métropoles dans le leur. La Grande-Bretagne, pour sa part, avait renouvelé les *Colonial Development and Welfare Acts* créés pendant la Seconde Guerre mondiale, mais la part des dons diminua au profit de prêts à long terme consentis à des taux d'intérêt modérés.

Après les indépendances, l'éventail des investisseurs publics et privés s'élargit. Des accords bilatéraux

et/ou multilatéraux sous l'égide d'organisations internationales apportèrent les fonds indispensables à l'équipement des nouveaux États dont l'endettement alla croissant, sans pour autant avoir des effets positifs à cause de la mauvaise gestion des crédits, et surtout du choix irréaliste de nombreuses entreprises. Il en est ainsi dans plusieurs pays de grands projets qualifiés « d'éléphants blancs », par exemple au Nigeria ou au Congo-Brazzaville, d'usines construites sans se soucier des capacités d'approvisionnement en matières premières. Dans le contexte de la crise économique mondiale des années soixante-dix et quatre-vingt, l'aide publique des pays développés diminua encore. La plupart des États africains ne purent remplir leurs échéances.

À la fin des années quatre-vingt, la situation des États africains, déjà préoccupante, s'aggrave à un point jamais atteint auparavant. L'endettement est nettement supérieur aux moyens, puisqu'en 1990, la dette représente globalement, en Afrique subsaharienne, 340,8 % des exportations de biens et de services et 106,1 % du PNB, alors qu'en Afrique du Nord, elle atteint 52 % des exportations en Algérie, 127 % en Tunisie, 300 % en Égypte. Certes, le poids de la dette africaine par rapport à la dette totale des pays en développement est encore limité, mais sa proportion s'est accrue. Cette situation jointe au gonflement des dépenses publiques, entraînant des déséquilibres budgétaires croissants, et à l'endettement, est devenue tellement inquiétante que les bailleurs de fonds internationaux, en particulier le FMI et la Banque mondiale, ont étendu à la quasi-totalité des pays africains la méthode des programmes d'ajustement structurel (PAS) initiée au début des années quatre-vingt. Les besoins aidant, leur rôle

tend à devenir déterminant dans le développement d'un pays tout comme dans son évolution politique. La Banque mondiale suspend ainsi toute aide financière au Kenya en novembre 1991 pour six mois, en attendant des réformes politiques et économiques. Or les difficultés économiques, déjà aggravées par de mauvaises récoltes dues à la sécheresse, augmentent son déficit. En février 1992, l'État n'a plus que quatre jours de réserve en devises alors qu'est maintenu le gel de l'assistance financière, augmentant encore la contestation à l'égard du régime en place qui a dû accepter le multipartisme. De la même manière, les créanciers interviennent de façon sélective en acceptant ou en refusant d'éponger tout ou partie d'une dette. Ce fut le cas du Sénégal dont les États-Unis ont effacé une dette de 42 millions de dollars contractée pour l'achat de produits alimentaires (septembre 1991) ou encore celui du Bénin dont les États-Unis ont annulé la totalité de leur créance. Les créanciers publics réunis dans le club de Paris, et les privés dans le club de Londres ont entrepris un rééchelonnement de la dette dans plusieurs pays et parfois une annulation partielle.

Avec le désengagement de l'État, qui a dû procéder à une gestion drastique des dépenses, surtout en diminuant le nombre de ses fonctionnaires, et le conditionnement des aides financières, la situation de l'Afrique semble s'améliorer sur le plan de l'endettement. Selon le rapport 2005 de la Banque africaine de développement, le taux de croissance annuel moyen de la dette, de 5,7 % dans la décennie 1983-1993, est passé à 0,5 % en 1994-2004, alors que celui du service de la dette est passé respectivement de 3,8 % à 0,8 %. Toutefois, son poids reste élevé au regard des revenus et, de surcroît, il varie d'un pays à

l'autre. Dans cette optique, le G8, en juillet 2005, a décidé d'annuler la dette des dix-huit pays les plus pauvres dont quatorze sont Africains, et de doubler l'aide publique pour lutter contre la pauvreté. En France, dès 2003, un débat à l'Assemblée nationale sur l'aide au développement avait préconisé sa progression jusqu'à 0,5 % du PIB en cinq ans, mais en renforçant le caractère bilatéral.

En fait, l'aide publique au développement à l'Afrique subsaharienne est passée d'une croissance annuelle de 4,3 % entre 1975 et 1984, à 8,3 % de 1985 à 1994, puis a diminué jusqu'à 4,8 % jusqu'en 2003. Cette évolution se traduit concrètement par une restriction de l'aide moyenne par habitant de 32 \$ en 1990 à 19 \$ dix ans plus tard. Toutefois, dans ce domaine également, les situations sont contrastées si l'on considère la part de l'aide dans le PIB. Alors que pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, elle est passée de 4,1 % en 1980, à 6 % en 2002, elle s'est accrue dans la plupart des pays, parfois de façon sensible comme au Burundi (de 12,8 % à 23,9 %), au Malawi (de 11,6 à 19,8), en Côte-d'Ivoire (2,1 à 9,1) en Zambie (8,2 à 17,3), avec l'effet pervers d'accroître le poids de l'endettement si les fonds ne produisent pas les ressources escomptées. En revanche, d'autres maintiennent les mêmes proportions ou enregistrent des diminutions à l'instar de la Guinée Bissau (de 53,7 % à 29,2 %), le Togo (8 à 3,7) ou le Botswana (10 à 0,7), considéré comme un modèle de réussite relative.

Dans le même temps, l'aide humanitaire a été sollicitée chaque fois que l'Afrique était la proie de catastrophes naturelles ou de graves conflits, ce qui contribue à diffuser l'idée que l'Afrique ne vit que de

l'aide humanitaire mondiale. Les images retransmises par la télévision, où des gens démunis tendent la main pour recevoir un peu de nourriture extrapolent une situation tragique, due à des circonstances exceptionnelles, à l'ensemble du continent. La multiplicité des ONG (organisations non gouvernementales) intervenant dans de telles situations, la sensibilisation des populations « du Nord » invitées à verser leur obole, font apparaître les Africains comme des assistés dans l'esprit des donateurs, de même que dans celui des bénéficiaires, et perpétuent les préjugés.

De même, en dehors des circonstances exceptionnelles, certains pays, comme le Burkina Faso, le Mali, voire le Togo et bien d'autres, concentrent les interventions d'ONG étrangères pour effectuer des projets d'envergure variable, que les populations locales pourraient parfois réaliser de leur propre chef. Mais puisqu'on les leur offre, pourquoi les refuser ? Toutefois, ce n'est pas ici le lieu de polémiquer...

Le mot « aide » a donc un sens ambigu, dans la mesure où il recouvre une multiplicité de situations, puisqu'il évoque aussi bien des crédits remboursables que des dons. Pour leur part, les États africains ont des attitudes diversifiées à l'égard des aides internationales, allant de l'acceptation plus ou moins conditionnelle au refus. Ce fut notamment le cas de la Zambie, qui a décliné, en 2002, une aide alimentaire américaine parce qu'elle était composée de produits transgéniques, dont l'action sur la santé est incertaine. Toutefois, les positions ne sont pas immuables : dans chaque pays, elles évoluent différemment, au gré du contexte international et des conditions locales, montrant une fois de plus combien s'avèrent discutables les appréciations portées sur l'ensemble du continent.